

FICHE DESCRIPTIVE DE CHANTIER COURANT

Annexe de l'arrêté permanent 2023 réglementant la circulation au droit des chantiers courants sur les voies hors RGC exécutés par ou pour le compte des Directions des Services de l'Environnement et de l'Assainissement, des Transports, de la Voirie et des Déplacements, des Espaces Verts et du Paysage du Conseil Départemental du Val-de-Marne

Description des travaux : Auscultation des sols "GEORADAR"

Intervenant : INFRANEO  
Adresse : 5, Rue Ampère  
11360 Chelly-Francais  
Interlocuteur : M. H. ARDY Sylvain  
Portable : 06 03 89 53 15  
Courriel : s.ardy@infraneo.com  
En charge du balisage :  
Adresse :  
Interlocuteur : IDEM  
Portable :  
Courriel :

Nom de la voie : Rue Jean Le Gallou RD223  
Tronçon concerné : entre R. barthelemy et la Rue Plichet  
Gestionnaire : D. 9h  
Sens : Paris Provins

Calendrier prévisionnel du 07/06/2024 au 10/06/2024  
Horaires d'intervention : 9h30 - 16h30

Mesures d'exploitation prévues (autres que limitation de vitesse à 30 km/h au droit du chantier et interdiction de stationner aux abords du chantier) :

- Neutralisation d'une ou plusieurs voies de circulation sans basculement de la circulation sur la chaussée opposée
  - Neutralisation d'une voie bus
  - Neutralisation d'une voie cyclable
  - Rétrécissement de chaussée avec maintien d'une largeur de 2,80 mètres minimum
  - Mise en place d'alternat  de 9h30 à 16h30 géré  par feux tricolores provisoires  à l'aide de panneaux B15 et C18 ou de piquets mobiles
  - 24h/24 géré  par feux tricolores provisoires
- Neutralisation du trottoir  partielle côté  pair  impair
  - totale
- Circulation piétonne  maintenue  déviée  de 9h30 à 16h30  24h/24  sur trottoir opposé
  - sur chaussée avec balisage
  - sur stationnement neutralisé

Observations : Balisage de mise en sécurité déjà en place (Affaiblissement au droit du 8 et 100 Rue Jean Le Gallou.

Le 05/06/2024

Signature : [Signature]

Validation SDS

